

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 12 MARS 2018, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

56-2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

57-2018

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12-02-2018, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Autorisation de passage - Randonnée Jimmy Pelletier 2018
8. Autorisation à la Croix-Rouge pour tenir un barrage routier
9. Adoption d'une politique de gestion intégrée des documents
10. Dérogation mineure au 1381 rue Roy
11. Adoption de la liste des engagements 2018 du Fonds participatifs
12. Signature d'un protocole d'entente avec les Chevaliers de Colomb
13. Dépôt d'un projet au FDTR pour un local de loisirs à la CAO
14. Ministère des transports - Balayage de rues par le service des travaux publics
15. Achat d'un camion 2 tonnes
16. Correspondance
17. Rapport des élus
18. Questions du public
19. Varia
20. Prochaine assemblée publique le 16 avril 2018
21. Levée de l'assemblée

58-2018

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

59-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-02-2018, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 février 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 février 2018, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

60-2018

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

61-2018

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

| | |
|---|----------------------------------|
| Classique de Volleyball 2018 | |
| Édition 2018 (don) | 3 000 \$ |
| Demandes diverses | valeur approximative de 4 200 \$ |
| Organisme de Bassin Versant Lac-Saint-Jean | |
| Journée de réflexion sur la présence des pesticides dans l'eau dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean | 54 \$ |
| Mois de Marie | |
| Prêt de chapiteau | valeur de 250 \$ |

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Cégep de Saint-Félicien (L'Aventure culturelle), Corps de cadets (jeux des cadets 2018), Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean (adhésion), Marche et course du rein 2018, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire (MEPAC).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

62-2018

AUTORISATION DE PASSAGE - RANDONNÉE
JIMMY PELLETIER 2018 :

CONSIDÉRANT qu'un groupe de cyclistes participera à la Randonnée Jimmy Pelletier et sera de passage dans notre secteur entre le 28 juin et le 2 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'obtenir une autorisation écrite pour le passage dans le territoire de chacune des municipalités ciblées;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise le passage des cyclistes participant à la Randonnée Jimmy Pelletier entre le 28 juin et le 2 juillet via le réseau routier du territoire de la municipalité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

63-2018

AUTORISATION À LA CROIX-ROUGE POUR
TENIR UN BARRAGE ROUTIER :

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme Croix-Rouge Canadienne;

CONSIDÉRANT qu'ils désirent tenir une activité de financement sous la forme d'un barrage routier symbolique à l'intersection de la rue Saint-Cyrille et de l'avenue du Rocher;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin accorde l'autorisation à la Croix-Rouge de tenir une activité de financement sous la forme d'un barrage routier symbolique le 5 juillet 2018, entre 7 h et 11 h 30 à l'intersection de la rue Saint-Cyrille et de l'avenue du Rocher.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

64-2018

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION
INTÉGRÉE DES DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT que la Ville désire se doter d'une Politique de gestion intégrée des documents afin que l'information qu'elle détient fasse l'objet d'une utilisation et d'une protection adéquates durant tout son cycle de vie, et ce, dans le respect du plan de classification de la ville et en conformité avec son calendrier de conservation et la législation en ce domaine.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la politique de gestion intégrée des documents soit mise en vigueur à compter de ce jour et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

65-2018

DÉROGATION MINEURE AU 1381 RUE ROY :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1381 rue Roy, en regard de l'autorisation de réduire la profondeur du terrain;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande autoriserait la profondeur du terrain à 26 mètres alors que la réglementation actuelle prévoit une profondeur minimale de 27 mètres, ainsi que l'implantation de la résidence à 4 mètres de la nouvelle limite arrière alors que le règlement prévoit une implantation minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal "Nouvelles-Hebdo" le 21 février dernier, avisant la population que le Conseil statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin le refus de cette demande, car le projet rend l'implantation de la résidence dérogatoire alors que celle-ci était conforme et qu'il n'y a pas de préjudice sérieux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1381 rue Roy, soit, et est refusée par le Conseil de ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

66-2018

ADOPTION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS
2018 DU FONDS PARTICIPATIFS :

CONSIDÉRANT que les engagements du Fonds participatif administré par la Ville doivent être entérinés:

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin entérine les contributions financières suivantes allouées par le fonds participatif pour l'année 2018:

| PROJET | DEMANDEUR | MONTANT ALLOUÉ |
|---|---------------------------|----------------|
| Semaine de relâche | Ville de Normandin | 300 \$ |
| Rénovation des terrains sportifs (filets) | Ville et Polyvalente | 1 350 \$ |
| Projet Acti Sports (salaires des animateurs) | Maison des jeunes | 1 500 \$ |
| Terrains de soccer à la CAO (buts) | Ville de Normandin | 1 500 \$ |
| Projet saisonniers CAO (locaux de rangement) | Comité des saisonniers | 1 000 \$ |
| Fête de la famille | CCLSC | 1 000 \$ |
| Parc Siméon-Théberge (mise de fonds du milieu) | Comité de quartier | 1 200 \$ |
| Projet de rayonnage - local des ordinateurs | Comité de la bibliothèque | 1 000 \$ |
| Projet de la troupe de théâtre les Zanimés | Les Zanimés | 1 000 \$ |
| Projet de clôtures permanentes (terrains hauts) | Classique de volleyball | 1 105 \$ |
| Ajout d'espaces de rangement | Cercle des Fermières | 1 230 \$ |
| TOTAL | | 12 185 \$ |

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

67-2018

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une entente avec les Chevaliers de Colomb de Normandin pour l'utilisation des locaux au sous-sol de la bibliothèque au 1154 avenue Valois;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise M. Mario Fortin et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer le protocole d'entente avec les Chevaliers de Colomb de Normandin concernant l'usage des locaux du sous-sol du 1154 avenue Valois.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

68-2018

DÉPÔT D'UN PROJET AU FDTR POUR UN
LOCAL DE LOISIRS À LA CAO :

CONSIDÉRANT que l'ancien local de loisirs du Site touristique Chute à l'Ours situé dans une partie du garage a été réaménagé en menuiserie lors de sa rénovation à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT qu'un local de loisirs est utile au Site touristique;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un local de loisirs est admissible au Fonds de développement territorial des ressources (FDTR) de la MRC de Maria-Chapdelainé;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet s'élève à 13 041.84 \$, dont 12 341.84 \$ demandé au FDTR;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin recommande le dépôt du projet de construction d'un local de loisirs au Site touristique Chute à l'Ours au Fonds de développement territorial des ressources (FDTR) de la MRC de Maria-Chapdelainé et autorise M. Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture à signer tous les documents requis.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

69-2018

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - BALAYAGE DE
RUES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue Saint-Cyrille et avenue du Rocher Est);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue Saint-Cyrille et de l'avenue du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale;
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

70-2018

ACHAT D'UN CAMION 2 TONNES :

CONSIDÉRANT que le camion deux tonnes présentement utilisé pour la Ville de Normandin date des années 80 et que son remplacement a été prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Que le conseil municipal de Normandin autorise l'achat d'un camion usagé deux tonnes chez un revendeur pour une valeur maximum de 25 000 \$ et que soit mandaté M. Steeve Mailloux, directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

71-2018

CORRESPONDANCE :

Loto-Québec; OBJET: Réponse à notre résolution d'appui à la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini pour l'exploitation d'un kiosque Loto-Québec.

Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports; OBJET: Confirmation d'une aide financière de 8 928 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2017.

MRC du Domaine-du-Roy; OBJET: Refus de notre demande de modification de tracé de la Véloroute dans le secteur de l'avenue Camil-Frigon.

MRC du Domaine-du-Roy; OBJET: Confirmation de l'augmentation du budget de 105 000 \$ de la Véloroute pour la réfection des accotements dans le rang 4.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ); OBJET: Information à l'effet que les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

72-2018

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

73-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

74-2018

VARIA :

L'information est donnée à l'effet que se tiendra un 5 à 7 le vendredi 13 avril au profit des Chevaliers de Colomb.

75-2018

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 16 AVRIL
2018 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

76-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 43.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière